

BUREAU

Séance du 4 mai 2021

Délibération BU_20210504_006

Convention de formation avec le SDIS du Finistère et le SDIS de l'Indre pour un stage SAL1 du 17 mai au 25 juin 2021

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu l'arrêté interministériel n° NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emplois, Activités, Compétences relatif aux fonctions de scaphandriers autonomes légers (SAL) opérationnels ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le projet de convention de formation entre le SDIS du Finistère et le SDIS de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. La convention de formation, ci-annexée, à intervenir entre le SDIS du Finistère et le SDIS de l'Indre, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Mireille DUVOUX